CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le Festival du Rouergue propose la vente de places de spectacles sur son site internet [www.festival.rouergue.com](http://www.festival.rouergue.com)

L’achat de places de spectacle par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

ARTICLE 1 : ACHAT DE PLACES

L’achat de billets en ligne est possible pour différents spectacles.

Suite à la validation d’une commande, un courriel confirme que la commande de spectacles a bien été validée.

Le Festival du Rouergue ne peut être tenu responsable des erreurs commises par l’acheteur lors de son achat en ligne.

La vente en ligne est définitive. Les billets ne seront ni repris ni échangés même en cas de perte ou de vol.

ARTICLE 2 : RETRAIT DES BILLETS

Les billets vous sont envoyés au format PDF par e-mail une fois le paiement réceptionné. Vous pouvez imprimer les billets ou les présenter sur votre smartphone/tablette le soir de la représentation.

ARTICLE 3 : TARIFS

Le prix des places est TTC.

Différents types de tarifs peuvent vous être proposés notamment selon les manifestations ou votre situation personnelle (détenteur de titre de réduction…)

Concernant les tarifs réduits, lorsqu’ils sont proposés vous pouvez être contrôlé à l’entrée de la salle spectacle. Merci de vous munir des justificatifs correspondants, sous peine de devoir payer la différence entre le tarif spécifique et le tarif classique.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Le paiement s’effectue via carte bancaire. Ce service est entièrement sécurisé. Toutes les données relatives à votre carte bancaire sont transférées en langage crypté.

Toute commande validée prend la vente ferme et définitive.

Toute modification ou annulation de l’achat est impossible.

Toute réservation non réglée sous 8 jours sera automatiquement annulée.

ARTICLE 5 : ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas d’annulation de la manifestation, seul le prix du billet sera remboursé, les frais de transports, d’hôtellerie, de gestion, d’envoi… n’étant pas

remboursés.

Le remboursement s’effectuera par virement sur compte bancaire ou par chèque.

En cas de report d’un spectacle, les billets restent valables pour la nouvelle date, si cette dernière ne convient pas, les billets pourront être remboursés dans les mêmes conditions que le cas d’annulation de spectacle.

Absence de droit de rétractation : Conformément à l’article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacle ne font pas l’objet d’un droit de rétractation.

ARTICLE 6 : ACCÈS

Le Festival du Rouergue ne peut être tenu pour responsable : En cas d’annulation ou de report du spectacle, du contenu du spectacle, du changement éventuel de 1ère partie, de la distribution artistique, de toute modification du programme, des horaires du concert.

Le bénéficiaire du billet doit se conformer aux règlements et aux us de la salle, quelque soit le spectacle.

En règle générale, les accès sont fermés dès le lever du rideau. Les spectateurs retardataires ne peuvent prétendre à des places réservées et ne sont introduits qu’exceptionnellement dans la salle à la faveur d’une éventuelle pause au cours du spectacle et uniquement accompagnés d’une personne de l’organisation.

Aucun remboursement ou dédommagement ne sera retenu pour une arrivée tardive ou le manquement d’une partie du spectacle.

L’ouverture du spectacle se fait une heure avant le début du spectacle.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

Il est interdit de photographier, de filmer, d’enregistrer les spectacles par quelque moyen ou support quel qu’il soit, sous peine d’engager sa responsabilité en violation du droit à l’image et autres principes juridiques de propriété intellectuelle. Les objets pourront être mis en consigne à l’entrée de l’établissement.

L’usage du téléphone portable est interdit dans la salle durant le spectacle.

Il est formellement interdit de fumer, de manger et de boire dans la salle.

ARTICLE 8 : DROIT APPLICABLE

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française.